

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 845

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf et M. Saddier

ARTICLE 9

I. À l'alinéa 5, après la dernière occurrence du mot :

« véhicules »,

insérer les mots :

« fonctionnant à partir d'énergies renouvelables ou ».

II. Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ou à partir d'énergies renouvelables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer dans les flottes publiques les véhicules fonctionnant à partir d'énergies renouvelables.